

Directives pour les mouvements des véhicules à chenilles sur les parcours (deux itinéraires) Landquart, Coire, Domat/Ems – Hinterrhein ainsi que Cadenazzo – Hinterrhein
97.501.337.00.f

Bases légales

- Loi sur la circulation routière (LCR);
- Ordonnance sur la circulation militaire (OCM);
- Règlement 61.003, Circulation et transport (Circ et trsp)

1 Orientation

Les mouvements de chars depuis la rampe de chargement de la gare de Landquart/Coire jusqu'à la place de tir d'Hinterrhein et retour empruntent généralement l'autoroute A13. Les présentes directives sont édictées en raison du caractère particulier de ce trajet (trafic routier international, densité du trafic, tunnels, absence partielle de séparations entre les chaussées, portance limitée de certains ouvrages, travaux permanents d'assainissement et de construction).

2 Généralités

Les présentes directives s'appliquent à tous les véhicules à chenilles sur le parcours entre Landquart, Coire, Domat/Ems et Hinterrhein ainsi que Cadenazzo - Hinterrhein. Les déplacements en direction de et depuis la place de tir d'Hinterrhein empruntent généralement l'autoroute A13 dans les deux sens avec tous les véhicules à chenilles. Ces mouvements sont soumis à autorisation.

L'ensemble du mouvement est un déplacement technique.

Pour les mouvements des véhicules à chenilles de plus de 40t et de plus de 3,25m de largeur, deux variantes sont possibles. Ceci ne s'applique pas aux blindés selon les pts 5.2 et 5.2.1.

Variante NORD:	Landquart, Coire, Domat/Ems - Hinterrhein
Variante SUD:	Cadenazzo - Hinterrhein

En principe, la variante NORD doit toujours être utilisée, mais pour des raisons liées à l'état de la route, comme lors de travaux ou autres restrictions (poids, largeur), la variante SUD peut être utilisée.

Afin de faire respecter les aspects techniques des infrastructures de circulation, les déplacements sont accompagnés par la police militaire.

3 Régulation de la circulation

Le requérant doit fournir à la police militaire entre 7 et 12 soldats circ formés / plantons de circulation. Le chef du dét des soldats circ / des troupes engagées est à disposition de la police militaire pour une orientation au moins 12 heures avant les déplacements. Le lieu et l'heure seront fixés préalablement par tél. Après l'engagement, les soldats circ restent disponibles pour le débriefing.

Les soldats circ / plantons de circulation sont équipés conformément à l'art 73, al.3 de l'OCM et doivent pouvoir se déplacer de manière autonome avec une moto / véhicule (jusqu'à max 3,5t). Ils seront instruits et déployés en conséquence par la police militaire.

Un ensemble de matériel de signalisation (triopan pliables / feux clignotants / kit d'aide à la circulation) doit être emporté par les soldats circ. Le matériel supplémentaire nécessaire à l'organisation et aux mesures de circulation sur l'autoroute A13 est fourni par la police militaire compétente.

4 Conditions

Les autorisations ne sont en principe délivrées que pour la période du lundi au jeudi, de 1900 à 2330. Dans des cas exceptionnels justifiés et après consultation auprès des autorités compétentes, des autorisations de 0430 à 0700 peuvent également être délivrées.

Aucune autorisation n'est délivrée du vendredi 0700 au lundi 1900. Cette règle s'applique par analogie dès le jour qui précède les jours fériés cantonaux ou les jours fériés officielles.

Le pont CFF Tardis, à Landquart/Zizers ne peut être utilisé que par un seul véhicule à la fois. Le trafic civil doit être arrêté lors de la traversée du pont.

L'esplanade devant l'entreprise Wolf à Coire ne peut pas être utilisé par des véhicules à chenilles (en raison des sous-sol). La chaussée doit être délimitée en temps utile par les responsables du déplacement (Trp) à l'aide des poteaux métalliques existants ou par des plantons de circulation.

Un convoi se compose d'un maximum de 18 chars avec les véhicules d'accompagnement obligatoires (1 vhc d'accompagnement avec feu orange à l'avant, 2 vhc d'accompagnement avec feu orange à l'arrière ainsi que 1 véhicule de réparation). Pour les déplacements avec des M113 et M548, le nombre maximum est limité à 15 blindés avec les vhc d'escorte obligatoires. Le prochain convoi peut partir dès que Andeer GR est passé, ceci en montée ou en descente.

Les autres véhicules (en convois) de la troupe et des autres unités organisationnelles ne sont pas autorisés.

Pour la variante NORD, une halte est toujours effectuée à la hauteur de Andeer (BDU). Si des haltes supplémentaires sont nécessaires, elles seront organisées directement par la police militaire avec la personne responsable. Avec la variante SUD Cadenazzo - Hinterrhein la halte s'effectue à chaque fois à la hauteur de Mesocco Sud. Entre Hinterrhein et Cadenazzo, à la hauteur de Soazza GR.

Lorsqu'ils circulent sur l'A13, les véhicules à chenilles individuels et en convois doivent être sécurisés en tête et à la fin par un véhicule d'accompagnement, chacun avec un feu orange allumé. Ils doivent avoir une liaison radio avec le premier blindé de la colonne (valable également pour les M113 et M548).

Pendant le trajet sur l'A13, une distance minimale de 150m entre chaque véhicule doit être respectée sur l'ensemble du parcours.

Dans les tunnels et lorsque la ligne de sécurité est continue, aucun signe de dépassement ne doit être donné. Dans les cas de double lignes de sécurité (tunnels), les réflecteurs disposés ne doivent pas être franchis totalement.

La chenille gauche doit cependant se situer sur la voie opposée. Dans tous les tunnels, la circulation en sens inverse est arrêtée par la police militaire (à l'exception des véhicules visés aux points 5.3 et 5.4).

Au moins 30 minutes avant le départ de Landquart, Coire, Domat/Ems, Cadenazzo ou Hinterrhein, les services ci-dessous seront informés par la police militaire (pour les M113 et M548 par le responsable circ de la troupe):

- | | |
|--|------------------|
| - Police de la circulation, Coire | Tf 081 257 72 50 |
| - Police de la circulation, San Bernardino | Tf 091 822 85 00 |
| - Bureau des travaux publics des Grisons, Thusis | Tf 081 632 30 90 |

Les véhicules à chenilles ne peuvent pas circuler sur les bandes d'arrêt d'urgence et les bordures de l'A13, sauf en cas d'urgence (par exemple en cas de panne) et lors de haltes imprévues. En cas de panne, les véhicules doivent, si possible, être immédiatement remorqués hors de la zone de circulation et jusqu'à la prochaine sortie. La police militaire d'accompagnement doit en être informée immédiatement. Les convois doivent toujours être accompagnés d'un char de dépannage muni d'une barre de remorquage. Les véhicules à chenilles ne peuvent être remorqués que sur ordre de la police militaire.

D'autres conditions peuvent être imposées en raison de travaux ou de rénovations. La police militaire d'accompagnement peut déroger aux conditions en cas d'événements spéciaux.

5 Itinéraire

L'itinéraire est indiqué sur la carte jointe (annexe 2). La police militaire est responsable de la fermeture appropriée des tronçons concernés. Les soldats de circulation attribués doivent être instruits en conséquence.

5.1 Véhicules à chenilles de plus de 40t et plus larges que 3,25m

5.1.1 "Variante NORD"

Sur les tronçons ci-dessous, le convoi doit rouler au milieu de la chaussée. Pour le franchissement des ponts, il faut notamment conduire de manière régulière; si possible ne pas changer de vitesse, freiner ou braquer brusquement (sauf en cas d'urgence).

En montée:

- Tronçon Reichenau – Thusis Sud (rouler au centre de la route à deux voies);
- Entrée nord du "Crapteigtunnel" – Zillis;
- Tronçon Andeer – Sufers (pont "alte Averserstrasse", pont "Averserrheinbrücke", vitesse max. 30km/h);
- Tronçon Sufers – Splügen; (pont "Unter Rütli", pont "Splügenpassstrasse", vitesse max 30 km/h);
- "Cassanawald-Tunnel";

En descente:

- "Cassanawald-Tunnel";
- Tronçon Splügen – Sufers (pont "Splügenpassstrasse", pont "Unter Rüti", vitesse max 30 km/h);
- Tronçon Sufers – Sortie nord du "Bärenburgtunnel" (pont "Averserrheinbrücke", pont "alte Averserstrasse", vitesse max 30 km/h);
- Tronçon Zillis – Thusis sud;
- Tronçon Thusis sud – Sortie nord du "Plazzastunnel" (rouler au centre de la route à deux voies).

5.1.2 "Variante SUD"

Sur les tronçons ci-dessous, le convoi doit rouler au milieu de la chaussée. Pour le franchissement des ponts, il faut notamment conduire de manière régulière; si possible ne pas changer de vitesse, freiner ou braquer brusquement (sauf en cas d'urgence).

En montée:

- Tronçon "Area di Servizio/Moesa" – Roveredo, Sortie nord Galleria "San Fedele";
- Tronçon Mesocco-sud, entrée sud "Galleria Gorda" – Sortie nord "Galleria Cresta";
- Tronçon Pian San Giacomo, entrée sud "Galleria Cozz" – Sortie "Galleria Gei",
à Ponte Isola pour traverser le pont vitesse max 30 km/h;
- Tronçon San Bernardino – Sortie nord du tunnel San Bernardino.

En descente:

- Tronçon Hinterrhein jusqu'à la sortie sud du tunnel du San Bernardino;
- Tronçon San Bernardino, jusqu'à l'entrée du pont, "Ponte Isola" normal, passage du pont à une vitesse max 30 km/h, entrée nord "Galleria Gei" – Sortie sud "Galleria Cozz";
- Tronçon Pian San Giacomo, entrée nord "Galleria Cresta" – Sortie sud "Galleria Gorda" Mesocco;
- Tronçon Roveredo depuis l'entrée nord à la sortie sud Galleria "San Fedele".

5.2 Véhicules à chenilles de type M109

Sur les tronçons ci-dessous, le convoi doit rouler au milieu de la chaussée. Pour le franchissement des ponts, il faut notamment conduire de manière régulière; si possible ne pas changer de vitesse, freiner ou braquer brusquement (sauf en cas d'urgence).

En montée:

- Entrée nord du "Plazzastunnel" – Thusis sud (rouler au centre de la route à deux voies);
- Entrée nord du "Crapteigtunnel" – Sortie sud du "Wegerhaustunnel";
- Entrée nord du "Bärenburgtunnel" – Sortie sud du "Traversatunnel";
- "Cassanawald-Tunnel".

En descente:

- "Cassanawald-Tunnel";
- Entrée sud du "Traversatunnel" – Sortie nord du "Bärenburgtunnel";
- Entrée sud du "Wegerhaustunnel" – Sortie nord du "Crapteigtunnel";
- Thusis Sud – Sortie nord du "Plazzastunnel" (rouler au centre de la route à deux voies).

5.3 Véhicules à chenilles de type Char 2000

Les véhicules à chenilles de type Char 2000 circulent indépendamment des véhicules à chenilles mentionnés aux points 5.1 et 5.2.

La régulation du trafic sur les tronçons de Landquart, Domat/Ems, Coire et Cadenazzo, depuis les quais de chargement CFF, jusqu'à l'autoroute et retour, est effectuée par la troupe après consultation avec la police militaire.

Tous les ponts et tunnels peuvent être utilisés sur la voie de circulation normale.

5.4 Véhicules à chenilles de type M113 et M548

Les véhicules à chenilles de type M113 et M548 roulent indépendamment des véhicules à chenilles mentionnés aux points 5.1 et 5.2 et sans escorte de la police militaire.

La troupe exécute de manière indépendante la régulation du trafic sur le tronçon allant du quai de chargement CFF de Landquart/Coire jusqu'à l'autoroute et retour.

Tous les ponts et tunnels peuvent être utilisés sur la voie de circulation normale.

En cas de panne, les M113 et M548 doivent être évacués immédiatement de la chaussée. La police militaire doit en être informée sur-le-champ, afin qu'elle puisse prendre les mesures qui s'imposent.

Des haltes supplémentaires doivent être envisagées en raison du volume de trafic pendant le trajet.

6 Particularités

Avant le départ, le responsable du déplacement est tenu de communiquer le contenu de la présente directive aux équipages des chars ainsi qu'à l'équipe accompagnante.

Il faut se renseigner à temps auprès de la police de la circulation du San Bernardino sur la situation routière (neige, trafic).
Excepté les déplacements qui sont encadrés par la police militaire.

Après le déplacement, la troupe est chargée de nettoyer les routes qui ont été empruntées sur les axes Landquart et Domat/Ems, ainsi que dans les villes de Coire et Cadenazzo (morceaux de caoutchouc, etc.).

En cas de dégât aux infrastructures, le formulaire 13.101 doit être complété (sauf sur l'autoroute A13) et transmis au Centre de dommages du DDPS. La police militaire doit être informée de chaque cas de dommages.

7 Emplacements et liaisons

OCRNA

Organisation de la circulation

Bureau de mouvements des chars

3003 Bern

058 464 33 33

Verkehrsorganisation.lba@vtg.admin.ch

Annexes

1. Contacts
2. Cartes des parcours

Va à

Requérant, en tant qu'annexe à l'autorisation

Pour info

OFROU, filiale de Bellinzone, antennes de Thusis et Mesocco

Offices du génie civil des cantons des Grisons et du Tessin

Polices cantonales des Grisons et du Tessin

Office de la construction et de la topographie, Coire

Police municipale de Coire

Cdt PM

C cdmt eng PM E

C pol circ mil

Cdmt du Secteur de coordination 32, Coire

Cdmt ER inf 12 / pl armes Coire

Cdmt FOAP bl/art

Forces terrestres

Br méc 1, 4 et 11

C module instr pl tir Hinterrhein

OCRNA, Organisation de la circulation

3003 Berne, 01.01.2025

Contacts

97.501.337.01.f. Annexe 1 à la directive pour les dépl vhc chen sur le parcours (deux itinéraires) Landquart, Coire, Domat/Ems – Hinterrhein ainsi que Cadenazzo – Hinterrhein

Cdmt eng PM, Bureau dépl chars	058 463 28 79
Po PM, Thusis	058 483 59 58
Po PM, Monte Ceneri	058 480 55 31
Cdmt de la Police cantonale des Grisons	081 256 56 56 ou borne tél. secours
Police de la circulation, Coire	081 257 72 50 ou borne tél. secours
Police de la circulation, Thusis	081 257 54 54 ou borne tél. secours
Police de la circulation, San Bernardino	091 822 85 00 ou borne tél. secours
Cdmt de la Police cantonale du Tessin	084 825 55 55 ou borne tél. secours
Police de la circulation, Camorino	084 825 55 55 ou borne tél. secours
OFROU filiale de Bellinzzone, antenne de Thusis	081 632 16 31/47
Cdmt coord sect 32, Coire	058 480 23 31
Chancellerie cdmt pl armes, Coire	058 480 22 65
Module de coordination 3210, Hinterrhein	058 482 11 11
CLA, Hinwil	058 469 35 11



Streckenkarte Panzerverschiebung Landquart, Chur, Domat/Ems – Hinterrhein
Carte routière mouvements des chars Landquart, Coire, Domat/Ems – Hinterrhein

97.501.337.02.01. Beilage 2 zur Weisung für die Verschiebung von Raupenfahrzeugen auf der Strecke Landquart, Chur, Domat/Ems – Hinterrhein
97.501.337.02.01. Annexe 2 à la directive pour le mouvement des véhicules à chenilles sur la route Landquart, Coire, Domat/Ems – Hinterrhein

Domat/Ems

**Verlad
Chargement**

Landquart

Chur

Domat Ems

**Hinterrhein Brücke
Reichenau**

Isla-Bella-Tunnel

Chur

Vorplatz Wolf AG
Darf nicht befahren werden
L'esplanade devant l'entreprise Wolf AG
Ne doit pas être traversée

Crapteig Tunnel

**Marschhalt
Halte de marche**

Bärenburg Tunnel

Casanawald Tunnel

Crestawald Brücke

Hinterrhein

Panzerstrassenkarte

